

# CONTRAT D'ACCUEIL DE L'ENFANT:

Nom complet :	
Né(e) le :	
à:	

éférence:	Mise en vigueur:	
Entre les soussignés,		
SARL Montessori Algérie, ayant son siège social au : eprésentée par Madame CHOUIDER Latifa en sa qu		· 16035, Alger, Algérie,
D'une part, ci-après dénommée « L'établissement »		
Et .		
/Ime / Mr:	Né(e) le :	
1:	Profession :	
Ayant son domicile au :		
Situation familiale :		

# Il a été préalablement exposé ce qui suit :

En application des dispositions de la loi 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales et de la loi 06-306 du 10 septembre 2006 fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives. Le Parent / Tuteur souhaite conclure avec l'établissement un contrat d'accueil pour son enfant conformément aux lois et règlements en vigueur.

# Il a été convenu expressément et par consentement mutuel des parties de ce qui suit :

Article 01 : Objet

Le présent contrat a pour objet la mise en place, au profit de l'enfant, un accueil selon les règles d'usages durant les horaires et jours fixés par l'établissement.

Article 02 : Durée

Le présent contrat d'accueil est conclu pour une période allant du 03 septembre 2025 Au 27 juin 2026.

#### Article 03 : Moyens à mettre en œuvre

L'établissement s'engage à assurer ses prestations par la mise en place des moyens humains et matériels adéquats pour l'accueil de l'enfant. Le Parent / Tuteur s'engage à fournir toutes les informations et pièces exigées par l'établissement avec

diligence permettant à l'établissement un encadrement adéquat à l'enfant.

#### Article 04 : Moyens de communication des partis

Afin de mettre en œuvre l'application de ce contrat d'une façon permanente et réactive, les deux parties choisissent les moyens de communication suivants :

Pour l'établissement,

Mail: montessori.dz@gmail.com / moyen privilégié des parties des décrits.

Téléphone directe: 0792 280 549 - 0666 340 821 - 023 47 32 71

Pour le Parent / Tuteur.

r dar id r ardiic r ratdar,			
Mail :	/ moyen privilégié des p	/ moyen privilégié des parties des écrits.	
Téléphone directe du père :			
Téléphone directe de la mère :			
Téléphone du domicile :			

Les adresses figurants sur la première page de ce contrat resteront considérées comme référence pour la communication des parties.

Tout changement de données ci-dessus citées par l'une des parties, sera notifiée à l'autre partie contractante par écrit avec accusé de réception, dans un délai n'excédant pas vingt-quatre (24) heures.

#### Article 05 : Prise en charge et engagement de l'établissement.

L'établissement s'engage à prendre en charge l'enfant pendant les horaires d'ouvertures conformément au livret des parents 2023-24 et dans le respect de la législation en vigueur.

#### Article 06: Engagements du Parent / Tuteur

Les parents doivent être joints par n'importe quels moyens de communication visés à l'article 04 du présent contrat durant les horaires fixés par l'établissement.

Les parents doivent respecter le contenu intégral du livret des parents.

Le Parent / Tuteur s'engage de communiquer à l'établissement les modifications des coordonnées.

Le Parent / Tuteur s'engage également à signifier à l'établissement tout changement de situation familiale. Sur présentation de pièces justificatives.

## Article 07: Contenu du contrat

Le présent contrat est rédigé en langue française sans rayures, en trois (03) pages cotées et paraphées et en deux exemplaires originaux pour chaque partie signés et cachetés.

Les documents visés à l'article 09 seront joints au présent contrat.

#### **Article 08 : Livret des parents**

Le Parent / Tuteur reconnait expressément avoir pris connaissance du livret des parents dans sa version 2024-2025 avant la signature du présent contrat.

Il s'engage au respect de ces dispositions, dont un exemplaire lui est remis

## Article 09 : Pièces jointes

Il est joint au présent contrat les documents suivants :

- 01- Acte de naissance de l'enfant.
- 02- Certificat de résidence de l'enfant.
- 03- Photo d'identité.
- 04- Copie du tableau de vaccination de l'enfant (carnet de santé).
- 05- Certificat médical de bonne santé.
- 06- Copie de la pièce d'identité du Parent / Tuteur.

-----

07- Copie de la décision de justice exécutoire attribuant droit de garde et de tutelle. (Dans le cas ou les parents sont divorcés).

08- Copie de l'acte ou ordonnance de recueil légal KAFALA.

(Dans le cas ou l'enfant est recueilli légalement)

09- Acte de décès.

(Dans le cas ou le père de l'enfant est décédé)

-----

10- Livret des parents et annexes (exemplaire de l'établissement).

#### Article 10: Modification et dissolution du contrat

Toute modification du présent contrat doit se faire par avenant écrit et signé par les deux parties. La dissolution du présent contrat pourra se faire dans les cas suivants :

- Demande écrite et signée du Parent / Tuteur.
- Non-paiement des frais de l'établissement conformément à la grille des tarifs jointe au livret des parents
- Non-respect des clauses du livret des parents.

Fait à Hydra, Alger, le

En deux (02) exemplaires originaux pour chaque partie

Signature du Parent / Tuteur Cachet et signature de l'établissement Mlle/Mme/Mr	
SARL Montessori Algérie	
Mention lu et approuvé Représentée par sa gérante	ΕR
Latifa	